



ARRÊTÉ du MAIRE N°26 D 41

Objet : Délégation de fonctions à un Adjoint au Maire – Madame Cécile COUDROY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, ayant porté élection des adjoints,

VU le tableau des adjoints en date du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines attributions à Madame Cécile COUDROY, 3ème Adjoint au Maire,

ARRETE :

Article 1er : **Objet de la délégation**

Madame Cécile COUDROY est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Maire du suivi et de l'exécution des dossiers relatifs aux **Transitions** :

- **La transition énergétique** : suivi communal du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), rénovation thermique des bâtiments communaux, développement des énergies renouvelables et sobriété énergétique,
- **La biodiversité et le cadre de vie** : supervision des actions de végétalisation des espaces publics,
- **L'économie circulaire** : politique de réduction des déchets, promotion du réemploi et de l'économie sociale et solidaire (ESS),
- **Les mobilités durables** : développement des modes actifs (plan vélo, cheminements piétons) et infrastructures de recharge,
- **La résilience locale** : promotion des circuits courts et de l'alimentation durable (restauration municipale), valorisation des producteurs locaux.

Madame Cécile COUDROY est déléguée pour effectuer les démarches administratives en vue d'une hospitalisation d'office.

Article 2 : **Signature**

L'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux fonctions définies à l'article 1, à l'exception des actes nécessitant une délibération spécifique du Conseil municipal.

Article 3 : **Responsabilité**

Le Maire reste seul chargé de l'administration de la commune, mais il peut mettre fin à tout moment à la présente délégation. Madame Cécile COUDROY est responsable devant le Maire de l'exercice de ses fonctions déléguées.

Article 4 : **Publicité**

Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 064-216404301-20260407-26D41-AI



Fait à ORTHEZ, le 7 avril 2026

Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

Benjamin MOUTET

The official seal of the Municipality of Orthez-Sainte-Suzanne. It is circular with the text 'MUNICIPALITE D'ORTHEZ-SAINTE-SUZANNE' around the perimeter. The center features a coat of arms with a castle tower and a tree. A horizontal line is drawn across the seal.